

Plan d'investissement Vidalies pour le transport fluvial : Le « oui mais » des transporteurs fluviaux

Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer, et de la Pêche a annoncé un plan d'investissement exceptionnel en 2016 pour l'entretien du réseau routier national et des voies navigables.

70 M€ seront consacrés à une centaine d'opérations d'entretien des équipements fluviaux.

Ce montant correspond précisément à celui qu'avait préconisé Philippe DURON dans le rapport de la « Commission Mobilité 21 » publié en 2013, dont acte.

TFF n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics depuis plusieurs mois sur la baisse du niveau d'engagement financier de l'État et ses conséquences désastreuses sur le modèle économique du système fluvial français.

TFF considère n'avoir été que partiellement entendu :

- Ces 70 M€ représentent en réalité 30 M€ de plus que ce qui avait été projeté initialement par l'AFITF.
- Voies navigables de France a connu deux baisses successives de son budget d'investissement en 2015 et 2016 ce qui représente près de 50 M€ de désinvestissement en seulement deux ans !
- Dédiée selon les annonces à plus d'une centaine d'opérations, cette enveloppe apparaît davantage comme un saupoudrage, largement déploré par la profession, plutôt que comme l'instrument d'une stratégie de développement ciblée.
- Non anticipé, cet apport de fonds, bienvenu dans son principe, pourra-t-il être effectivement employé en 2016, compte tenu des délais incompressibles de passation des marchés ?

Dans le prolongement de cette annonce, la profession demande que la question de la régénération de tous les réseaux, leurs enjeux économiques et de sécurité et le fléchage des projets fassent l'objet d'un suivi beaucoup plus précis, en totale transparence avec l'ensemble des acteurs économiques.

Le transport fluvial français ne peut pas gérer sur le moyen et long terme les effets de ces à-coups budgétaires et a besoin d'une programmation précise, gage de visibilité pour les acteurs économiques.

La profession en appelle ainsi à la création d'un Haut conseil de l'infrastructure fluviale ou d'un Observatoire de l'infrastructure fluviale.

C'est donc un « oui mais » que la profession adresse aux pouvoirs publics.